

Assemblée générale annuelle   
Le 8 mai 2024

# Hilton Hotel – 1800 avenue Wellington, Winnipeg, MB

***AppeL DE MISES EN CANDIDATURE***

# CONSEIL D’ADMINISTRATION 2024-2025 DE LA RTAM

Les mises en candidature pour les postes de direction et de membres au sein du conseil d’administration de la RTAM seront acceptées jusqu’au **dimanche 17 mars 2024 à 16 h**, dernier délai. Bien qu’il soit toujours possible de soumettre des candidatures à la faveur de l’AGA, nous n’encourageons pas cette pratique et demandons à toutes les personnes qui se portent candidates de le faire d’ici au 15 mars, afin d’aider nos membres à prendre une décision éclairée au moment du vote.

Mandat et fonctions :

* La durée d’un mandat au sein du conseil d’administration est de deux ans.
* Il est demandé aux membres du CA de présider l’un des comités permanents.
* Le conseil d’administration se réunit chaque mois de septembre à juin, le troisième jeudi du mois (les réunions font relâche en juillet et août).
* Les comités se réunissent généralement de manière virtuelle au cours des deux premières semaines du mois.
* Les nouveaux membres du conseil d’administration doivent suivre une formation pour les nouveaux administrateurs (session d’une journée complète en juin).
* Tous les membres du CA sont tenus de suivre une formation sur la direction de conseils d’administration (session d’une demi-journée en juin).

**Les candidates / candidats et les personnes qui les proposent doivent être membres à part entière et en règle de la RTAM**. Les candidates et candidats doivent maîtriser suffisamment les méthodes de communication actuelles pour être en mesure de participer et d’aider au travail du conseil d’administration, y compris l’accès et la connaissance pratique du courrier électronique, de Zoom, des réunions Microsoft Teams, de Microsoft Office et des réunions en personne.

On peut soumettre soi-même sa candidature. Toute personne membre de la RTAM peut être proposée à la fois pour un poste de direction et pour un poste de membre du CA. **Une personne n’ayant pas été retenue pour un poste de direction peut se porter candidate à un poste de membre, à condition de l’avoir indiqué sur le formulaire de mise en candidature.** Les candidates et candidats qui respectent la date limite de mise en candidature sont invités à soumettre, au plus tard le **17 mars 2024**, une notice biographique (pas plus d’une demi-page) et une photo qui seront incluses dans le livret d’élections de l’AGA.

# Processus de mise en candidature :

Les candidatures seront reçues par le bureau de la RTAM **jusqu’à 16 h le dimanche 17 mars 2024**, sous la forme de formulaires de mise en candidature dûment remplis. Les **formulaires de mise en candidature doivent être signés par la candidate ou le candidat, ou accompagnés d’une déclaration d’autorisation signée par la candidate / le candidat**, afin d’attester de son consentement à accepter sa mise en candidature.

***NOTA :*** *Seuls les membres à part entière de la RTAM peuvent occuper un poste, voter, approuver ou signer des déclarations de candidature. Les membres ASSOCIÉS de la RTAM ne peuvent pas occuper un poste, voter, approuver ou signer des déclarations de candidature.*

Des questions? Communiquez avec la RTAM : 204-889-3660; 1-888-393-8082 (sans frais) ou [office@rtam.mb.ca](mailto:office@rtam.mb.ca)

106 – 1780 Wellington Avenue, Winnipeg, MB R3H 1B3 ● Phone 204-889-3660 ● Fax: 204-783-2011 ● [office@rtam.mb.ca](mailto:office@rtam.mb.ca) ● [www.rtam.mb.ca](http://www.rtam.mb.ca/)